

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 090

Objet : Affectation des résultats transférés dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELLYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 090

Objet : Affectation des résultats transférés dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire concernant la reprise des excédents transférés des communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde ;

Vu la nécessité d'affecter les résultats (excédents) transférés par les communes d'Hazebrouck et de Steenvoorde ;

Il vous est proposé :

- d'affecter ou reverser les résultats de la manière suivante :

1) Pour le budget « Eau Potable - Hazebrouck » :

- de verser au compte 7588 du budget annexe intercommunal « Eau Potable - Hazebrouck » un montant de 4 460 813,02 € correspondant au résultat de fonctionnement du budget annexe « Régie des eaux » de la commune d'Hazebrouck clôturé le 03/04/2024 et transféré sur le budget principal de la commune d'Hazebrouck,

- de verser au compte 1068 (recettes) du budget annexe intercommunal « Eau Potable - Hazebrouck » un montant de 343 038,31 € correspondant au résultat d'investissement du budget annexe « Régie des eaux » de la commune d'Hazebrouck clôturé le 03/04/2024 et transféré sur le budget principal de la commune d'Hazebrouck,

2) Pour le budget « Assainissement - Hazebrouck » :

- de verser au compte 7588 du budget annexe intercommunal « Assainissement Hazebrouck » un montant de 5 109 824,35 € correspondant au résultat de fonctionnement du budget annexe « Assainissement » de la commune d'Hazebrouck clôturé le 03/04/2024 et transféré sur le budget principal de la commune d'Hazebrouck,

- de verser au compte 1068 (recettes) du budget annexe intercommunal « Assainissement - Hazebrouck » un montant de 343 937,41 € correspondant au résultat d'investissement du budget annexe « Assainissement » de la commune d'Hazebrouck clôturé le 03/04/2024 et transféré sur le budget principal de la commune d'Hazebrouck,

3) Pour le budget « Assainissement – Steenvoorde » :

- d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement transféré à la section de fonctionnement, soit 67 399,78 € au compte 002 (recettes),

- d'affecter la totalité du résultat d'investissement transféré à la section d'investissement, soit 112 424,39 € compte 001 (recettes),



4) Pour le budget « Assainissement Non Collectif » :
- de verser au compte 7588 du budget annexe intercommunal « Assainissement Non Collectif » un montant de 140,08 € correspondant au résultat de fonctionnement du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la commune d'Hazebrouck » clôturé le 03/04/2024 et transféré sur le budget principal de la commune d'Hazebrouck.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_090-DE

